

Appel à contribution – Questions vives n°17

Des usages des TIC à la certification des compétences numériques : quels processus de formation et de validation ?

Coordination du numéro : Cathia Papi, CURAPP, Université de Picardie Jules Verne

Thématique :

Au XXI^{ème} siècle, la majorité des activités professionnelles et éducatives exigent une maîtrise et une adaptation rapide à des usages divers et variés des outils numériques. De même, alors que de nombreux services en ligne se développent, l'acquisition de compétences numériques ou « *e-skills* » semble nécessaire à la participation à la vie de la société. Or, si tout un chacun est supposé être familier des technologies de l'information et de la communication (TIC), force est de constater que, même pour les jeunes générations, l'aspect ludique sous lequel sont bien souvent abordées les TIC (Lardelier, 2006) n'implique pas forcément la maîtrise de leurs usages. Certes, les recherches relevant de la sociologie des usages (Perriault, 1989 ; Akrich, 1998 ; Jouet, 2000) ou de la traduction (Callon, 1986 ; Latour, 1992) aussi bien que du modèle de genèse instrumentale (Rabardel, 1995) ont démontré que, loin d'être achevée lors de la mise sur le marché, la conception des artefacts se poursuit dans le processus d'appropriation de ces objets matériels ou symboliques par les usagers. Mais les « bricolages » (Lévi-Strauss, 1962 ; De Certeau, 1990) qui s'opèrent alors ne sont pas toujours signes d'une créativité synonyme d'efficacité. En effet, pour que s'instaurent des pratiques, c'est-à-dire des comportements habituels, des usages correspondant à des utilisations stabilisées caractéristiques d'une culture professionnelle (Moeglin, 2005 ; Chaptal, 2007) il faut que les usages reflètent non pas des tentatives fortuites mais des compétences. Ainsi, comme le souligne Baron (2006), les outils informatiques ne sont pas des dispositifs « presse-bouton », mais au contraire « des systèmes complexes et programmables, dont la mise en œuvre requiert des compétences et des connaissances spécifiques que n'ont en général pas les jeunes », et qu'ils doivent donc acquérir pour un usage raisonné de ces outils. C'est ainsi que les compétences identifiées comme susceptibles d'être indispensables dans nos sociétés ont été répertoriées dans des référentiels donnant lieu à des dispositifs de certification variant selon les pays tels que le Brevet et le Certificat informatique et internet (B2i et C2i), le eDigital Competence Certificate (eDDC), la certificación internacional de competencias informáticas, etc.

Distinct du diplôme généralement délivré par les universités, le certificat, entré dans le monde de l'éducation française par la porte de la validation des acquis de l'expérience (VAE) et officialisé dans la loi de « modernisation sociale » de 2002, implique la mise en place de logiques, processus et organisations différents de ceux caractérisant l'éducation et la formation universitaire diplômante. En effet, prenant l'exemple de la Commission technique d'homologation, Veneau et Maillard (2007) mettent bien en avant la manière dont la certification participe d'une logique d'employabilité. Si, dans le cadre du B2i et du C2i, cette logique est justifiée par la transversalité des compétences en jeu dans les usages des TIC, elle diffère sensiblement de la logique de reconnaissance de la plus ou moins complète acquisition de savoirs et savoir-faire propre au système de diplômation. La certification implique ainsi de changer de processus d'évaluation : il ne s'agit plus de noter les acquis relatifs à un cours spécifique mais de valider des compétences référencées. A l'instar de la certification de n'importe quelle entreprise ou produit (Sutter, 2005), celle des compétences implique effectivement une validation émanant d'un jury au regard de l'évaluation de conformité des compétences à celles énoncées dans le référentiel. La mise en œuvre d'un tel processus occasionne, dans les établissements d'enseignement, un changement d'organisation tant au niveau de l'évaluation que de la formation dans la mesure où des objectifs et contenus pédagogiques communs sont fournis en vue de permettre le développement et la reconnaissance de compétences similaires chez les différents apprenants des divers établissements.

Notamment développé dans les établissements scolaires et universitaires, le processus de certification de compétences d'usages des TIC introduit une nouveauté dans le système éducatif. S'éloignant aussi bien des cours d'informatique ou de bureautique, que de l'assistance technologique pour l'enseignement et l'apprentissage, la visée de développement de ce que l'Union Européenne désigne

sous le terme de « compétence numérique »¹ semble d'autant plus novatrice qu'elle remet en cause les traditions de diplôme, de découpages disciplinaires et de transmission des connaissances avec la certification de compétences transversales. Mais alors qu'une telle pratique est encouragée tant au plan européen (recommandation du parlement européen et du conseil du 18 décembre 2006) qu'au plan national (création, dès le début des années 2000, puis généralisation du B2i et C2i en France, par exemple), les établissements conservent une grande marge de manœuvre dans la manière de favoriser et évaluer le développement des compétences définies.

Dès lors, quelles sont les compétences numériques identifiées et les nouveaux systèmes d'organisation mis en place pour permettre leur développement en France et à l'étranger ? Comment les différents modèles d'évaluation s'articulent-ils ? Dans quelle mesure les compétences validées résultent-elles ou non du processus de formation ? Quelles sont les pratiques et représentations des acteurs impliqués ? S'orientent-ils ainsi vers une certaine uniformisation des usages ? En quoi cela influence-t-il les pratiques d'enseignement et d'apprentissage ? Alors que les recherches sur les dispositifs de développement des compétences numériques restent éparpillées, ce numéro vise à regrouper différents articles de recherche (7000 à 8000 mots) et témoignages (1000 à 2000 mots) sur cette thématique.

Bibliographie

- Akrich, M. (1998). Les utilisateurs, acteurs de l'innovation. *Education permanente*(134), 79-90.
- Baron, G.-L. (2006). De l'informatique à "l'outil informatique": considérations historiques et didactiques sur les progiciels. Les logiciels de traitement de tableaux. In L.-O. Pochon, E. Bruillard & A. Maréchal (Eds.), *Apprendre (avec) les progiciels. Entre apprentissages scolaires et pratiques professionnelles* (pp. 39-54). Neuchâtel: IRDP.
- Callon, M. (1986). Eléments pour une sociologie de la traduction: la domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins-pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc. *L'Année sociologique*(36), 169-208.
- Chaptal, A. (2007). Paradoxes des usages des TICE. *Les dossiers de l'ingénierie éducative, Hors série*, 73-92.
- De Certeau, M. (1990). *L'invention du quotidien, 1. Arts de faire*. Paris: Gallimard.
- Jouët, J. (2000). Retour critique sur la sociologie des usages. *Réseaux*, 4(100), 488-521.
- Lardelier, P. (2006). *Le pouce et la souris: enquête sur la culture numérique des ados*. Paris: Fayard.
- Latour, B. (1992). *Aramis ou l'amour des techniques*. Paris: La Découverte.
- Lévi-Stauss, C. (1962). *La pensée sauvage*. Paris: Plon.
- Moeglin, P. (2005). *Outils et médias éducatifs. Une approche communicationnelle*. Grenoble: PUG.
- Perriault, J. (1989). *La logique de l'usage*. Paris: Gallimard.
- Rabardel, P. (1995). *Les hommes et les technologies*. Paris: Armand Colin.
- Sutter, E. (2005). Certification et labellisation : un problème de confiance. Bref panorama de la situation actuelle. *Documentaliste-Sciences de l'information*, 42(4-5), 284-289.
- Veneau, P. & Maillard, D. (2007). La formation à l'épreuve de la certification. L'exemple de la Commission technique d'homologation. *Education et Sociétés*, 2(20), 135-148.

Dates importantes

Procédure	Date limite
Propositions informelles (1 page)	Avant novembre 2011
Remise des textes complets	10 janvier 2012
Retour des expertises	15 février 2012
Soumission de la version définitive	15 mars 2012
Parution du numéro 17	Été 2012

Renseignements et soumissions sur le site : <http://questionsvives.sp.educaix.com/>

¹ Définition : « la compétence numérique implique l'usage sûr et critique des technologies de la société de l'information (TSI) au travail, dans les loisirs et dans la communication. La condition préalable est la maîtrise des TIC : l'utilisation de l'ordinateur pour obtenir, évaluer, stocker, produire, présenter et échanger des informations, et pour communiquer et participer via l'internet à des réseaux de collaboration. » (Recommandation du parlement et du conseil Européen du 18 décembre 2006 sur les compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie).